



En Israël, les tribunaux de la charia font partie du système judiciaire

Il n'y a guère d'accusation plus tenace que celle selon laquelle Israël mènerait, au fond, une guerre contre l'islam. Un examen des institutions du pays révèle toutefois une réalité différente : des tribunaux de la charia financés par l'État et des jours fériés islamiques protégés. Comment cela s'accorde-t-il avec cette accusation – et que révèle la comparaison avec les États voisins à gouvernement musulman ?

Par Mohamed Diwan 

Le 9 juillet 2026, le président israélien Yitzhak Herzog a publié un [message](#) sur X qui a été consulté plus de cent mille fois en l'espace de quelques heures. Les photos montrent une scène prise à la résidence présidentielle de Jérusalem : des hommes vêtus de robes de juge noires devant des drapeaux israéliens, une salle comble et festive, des proches filmant la scène avec leurs téléphones portables – et, au centre de l'image, une femme portant un hijab blanc et une robe de juge, qui, aux côtés du président souriant, brandit son acte de nomination devant la caméra. Ce jour-là, a écrit M. Herzog, cinq nouveaux qadis – juges de droit islamique – ont prêté serment devant les tribunaux de la charia israéliens ; il a été particulièrement ému par la prestation de serment de Rula Masalha-Zahalka, la deuxième femme qadi de l'histoire du pays.

Les réactions ont été révélatrices. Outre les félicitations, c'est surtout la stupéfaction qui a dominé les réponses. Des tribunaux de la charia – en Israël ? Un président assermenté en personne ? Pour beaucoup, notamment en dehors d'Israël, cette image ne correspondait en rien à ce qu'ils croyaient savoir de ce pays.

La fiction des détracteurs d'Israël

Depuis des années, un discours est entretenu, notamment par les voix les plus bruyantes du monde musulman, dans lequel Israël n'apparaît pas comme un État parmi d'autres, mais comme l'ennemi par excellence de l'islam.

En septembre 2024, le président turc Recep Tayyip Erdoğan a déclaré devant des diplômés d'écoles islamiques que seule une alliance des pays islamiques pourrait mettre un terme au « terrorisme d'État » d'Israël. Dans ce même discours, il a expressément réinterprété la guerre de Gaza : il ne s'agit pas d'une guerre entre Israël et les Palestiniens, mais d'une lutte contre les musulmans. Le Guide suprême iranien Ali Khamenei, aujourd'hui décédé, va encore plus loin. Il a salué le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023 – baptisé de manière programmatique «



Déferlement d'Al-Aqsa » par ses auteurs – comme un coup dévastateur porté à l'ennemi sioniste, dont il prône depuis des années la chute comme une cause commune à l'ensemble du monde islamique.

Ce récit présente un avantage stratégique : il se passe de tout regard sur l'intérieur d'Israël. Car celui qui y jette un œil n'y trouve pas l'islam opprimé dont on fait état, mais l'une des communautés musulmanes les plus importantes et les mieux loties du Proche-Orient.

Près d'un Israélien sur cinq est musulman

Selon les dernières données de l'Office central des statistiques israélien (CBS), publiées en mai 2026 à l'occasion de la fête islamique de l'Aïd al-Adha, environ 1,849 million de musulmans vivaient en Israël fin 2025, soit environ 18,6 % de la population totale. La plus grande communauté musulmane du pays se trouve à Jérusalem, avec environ 395 200 personnes ; les musulmans y représentent plus d'un tiers de la population de la ville. La population musulmane continue de croître plus rapidement que la population juive, bien qu'à un rythme en baisse. Les données relatives à l'éducation sont particulièrement révélatrices : parmi les jeunes femmes musulmanes en fin de scolarité, plus de 42 % entament désormais des études supérieures, soit plus du double de la proportion observée chez les jeunes hommes. Près de 50 000 étudiantes musulmanes étaient inscrites dans les établissements d'enseignement supérieur israéliens au cours de l'année universitaire 2024/25.

Comparons un instant ces chiffres à la thèse d'un État islamophobe. Un régime qui chercherait à opprimer une religion ne pourrait guère se prévaloir d'une population musulmane en pleine croissance, de plus en plus diplômée, dont l'espérance de vie – 77,4 ans pour les hommes, 83,1 ans pour les femmes – dépasse celle de presque tous les pays voisins. En Israël, les musulmans sont des citoyens à part entière : ils disposent du droit de vote et d'un passeport, et ont accès à la sécurité sociale, au système de santé public et à l'ensemble des tribunaux.

Des partis arabes siègent à la Knesset depuis la création de l'État en 1948. Entre 2021 et 2022, avec le parti islamique conservateur Ra'am, dirigé par Mansour Abbas, un parti résolument religieux et musulman a pour la première fois fait partie d'une coalition gouvernementale israélienne. À l'inverse, aucun parti non musulman, et encore moins un parti religieux juif, ne fait partie des partenaires de



coalition à Ankara, Téhéran ou Riyad. Cette idée est inconcevable, et ce parce que ces États ont contraint leurs communautés juives à fuir au cours du XXe siècle.

Le système des communautés religieuses

La constitution religieuse d'Israël est l'héritage de deux empires. L'Empire ottoman organisait ses minorités religieuses selon ce qu'on appelle le système des « millets » : chaque communauté religieuse reconnue régissait son droit de l'état civil – du mariage au divorce en passant par la succession – selon son propre droit religieux et devant ses propres tribunaux. La puissance mandataire britannique a repris ce système après 1917, et l'État d'Israël l'a expressément reconnu lors de sa création en 1948.

L'islam est donc, en Israël, bien plus qu'une simple affaire privée tolérée. Il s'agit d'une communauté religieuse reconnue par l'État, dotée de sa propre juridiction intégrée au système judiciaire israélien. La loi sur les qadis de 1961 régit la nomination, le statut et la rémunération des juges musulmans. Les jours fériés musulmans sont considérés comme des jours chômés légaux pour les salariés musulmans ; l'État rémunère les imams et assure l'entretien de nombreuses mosquées. Des centaines de lieux de culte sont répartis à travers le pays, de la mosquée Al-Jassir à Acre jusqu'aux villes bédouines du Néguev, en passant par Jaffa, Haïfa et Nazareth. L'appel à la prière retentit quotidiennement dans les villes israéliennes.

La charia en Israël

Mais le contre-argument le plus solide à la thèse de « l'État juif islamophobe » réside précisément dans ce réseau de tribunaux de la charia. Israël compte neuf tribunaux régionaux de la charia – notamment à Jérusalem, Jaffa, Haïfa, Acre, Nazareth, Taïbe et Be'er-Sheva – ainsi qu'une cour d'appel de la charia. Ceux qui pensent qu'il s'agit d'instances d'arbitrage privées se trompent : ces tribunaux font partie du système judiciaire de l'État. Un comité de sélection national, au sein duquel siègent également des députés de la Knesset, nomme les cadi ; leurs salaires sont financés par le budget de l'État et ils prêtent serment devant le président de la République.

En mai 2022, Khaled Kabub, né en 1958 à Jaffa, a par ailleurs été nommé premier



musulman à occuper un siège permanent à la Cour suprême d'Israël – la plus haute juridiction du pays, qui statue également sur les actions du gouvernement et annule régulièrement ses décisions. M. Kabub, ancien vice-président du tribunal de district de Tel-Aviv et spécialiste du droit pénal économique, a également prêté serment à la résidence présidentielle, en présence du président Herzog, de la présidente de la Cour suprême Esther Hayut et du ministre de la Justice Gideon Sa'ar.

Kabub n'est pas un cas isolé. En témoignent les députés musulmans à la Knesset, les diplomates musulmans au sein du service diplomatique israélien, une part importante de médecins et d'infirmiers arabes dans le secteur de la santé, les professeurs d'université, des maires – ainsi que des officiers, notamment des Bédouins, qui servent volontairement, car les musulmans sont en principe exemptés du service militaire. Parallèlement, il existe un nombre non négligeable de soldats volontaires issus de la population arabo-musulmane – en particulier parmi les Bédouins, mais aussi parmi d'autres Arabes musulmans – qui servent dans des unités de combat, à la surveillance des frontières et dans d'autres secteurs des forces armées.

La liberté de religion en Israël – quasi inexistante sous la domination musulmane

On pourrait considérer tout cela comme allant de soi et comme une auto-félicitation de la part d'un État. Le véritable critère de jugement réside donc dans la comparaison avec les pays au nom desquels l'accusation d'islamophobie à l'encontre d'Israël est portée.

Dans son rapport 2026, la Commission américaine pour la liberté religieuse internationale (USCIRF) classe pas moins de dix-huit États parmi les « pays présentant un sujet de préoccupation particulier » – c'est-à-dire les pays où sont commises des violations particulièrement graves et systématiques de la liberté religieuse. Un nombre particulièrement élevé d'entre eux sont des États à majorité musulmane : l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Afghanistan, la Libye, le Pakistan, la Syrie, le Tadjikistan et le Turkménistan. La liste de surveillance supplémentaire (Special Watch List) comprend notamment l'Algérie, l'Égypte, l'Indonésie, l'Irak, la Malaisie, le Qatar, la Turquie et l'Ouzbékistan – des pays eux aussi majoritairement islamiques. Israël ne figure sur aucune de ces deux listes. L'apostasie peut faire l'objet de poursuites pénales dans plusieurs de ces États, pouvant aller jusqu'à la



peine de mort dans les cas extrêmes.

En Israël, en revanche, toutes les religions sont légales. Les baha'is, dont le centre mondial se trouve à Haïfa, ville portuaire du nord d'Israël, y pratiquent leur culte en toute liberté, tout comme les chrétiens et les druzes. Israël ne figure pas dans les catégories de sanctions de l'USCIRF. En conclusion : un sunnite iranien, un chiite saoudien, un alévi turc et un ahmadi pakistanais jouissent de moins de liberté religieuse dans leurs propres pays d'origine, gouvernés par des régimes musulmans, que chacun d'entre eux n'en aurait en Israël s'il y vivait.

L'islam en tant que composante de l'État, et non en tant que religion pratiquée dans la clandestinité

Il est tout à fait légitime que les tribunaux de la charia financés par l'État suscitent la stupéfaction, même chez les amis d'Israël : comment se fait-il qu'Israël, justement, un État menacé de haine et d'extermination au nom d'une charia interprétée de manière antisémite, puisse lui-même maintenir de tels tribunaux ?

La réponse réside dans le contrôle. Israël ne laisse pas l'interprétation du droit islamique à la discrétion de ses praticiens, mais l'intègre dans son ordre constitutionnel : l'État nomme les cadis, leur verse une rémunération et soumet leurs décisions à la législation israélienne et à la Cour suprême. Les interprétations radicales, contraires à l'ordre juridique, ne trouvent ainsi aucun soutien institutionnel.

Derrière cela se cache une réflexion que l'auteur germano-égyptien Hamed Abdel-Samad a illustrée par une image : il a comparé le Coran à un « grand supermarché » dans lequel la compassion et la haine, la paix et la violence, la tolérance et l'intolérance coexistent. Mais lorsque ces deux interprétations sont présentes dans le texte, ce n'est pas l'Écriture seule qui décide, mais le contexte qui détermine laquelle s'imposera.

Les accords d'Abraham de 2020 ont montré à quel point ce cadre est malléable : dans des pays comme le Maroc et les Émirats arabes unis, qui avaient justifié pendant des décennies leur hostilité envers l'État juif par des motifs religieux, ce rapprochement s'est soudainement trouvé justifié par des motifs religieux.



En Israël, les tribunaux de la charia font partie du système judiciaire

Au Royaume-Uni, en revanche, selon les estimations, des dizaines de conseils de la charia opèrent dans une grande discrétion. Il est même impossible d'en chiffrer le nombre avec certitude ; le Conseil de l'Europe a dénoncé l'absence totale de transparence. Il en résulte une zone d'ombre qui échappe totalement au contrôle de l'État. C'est là que réside la différence fondamentale : la Grande-Bretagne a laissé l'islam à lui-même, tandis qu'Israël le soumet à ses lois et fait prêter serment à ses juges devant l'État. Les pays européens, dans lesquels l'islam joue un rôle de plus en plus important, auraient tout intérêt à s'en inspirer.

 Mohamed Diwan est un analyste politique arabe. Il vit en Suisse.